



logement social et violence psychologique

Par **PACIFIK**, le **30/05/2011** à **14:24**

bonjour je vis en maison social a loyer moderee en concubinage et avec 2 enfants nous avons 3 chambres le bail a ete signee par mon concubin et moi meme .victime de violence psychologique de la part de mon concubin depuis de nombreuses annees je l ai quitee l annee derniere apres une grosse dispute ou j ai eu tres peur je suis alors allee dans la famille un jour ici l autre la bref monsieur a garde le logement et l apl lui a ete supprime moi j ai eu le droit au rsa apres les insultes les pleurs les tentatives de suicides et les pardons et envie de changer je suis reparti deux mois plus tard de repartir au domicile conjuguale .mais la lune de miel a ete de courtes duree et l etau s est refermee sur mes 2 enfants et moi et son vrai lui a vite repris sa place j aimerais definitivement sortir de cette enfer et ma question est la suivante est a moi de quitter le logement ou a monsieur lui travaille au smic n aurait pas le droit a apl et moi je vivrais en attendant d avoir enfin le droit de trouver un emploi du rsa et d une aide au logement merci pour vos reponses

Par **Domil**, le **30/05/2011** à **20:43**

Ce n'est pas le domicile conjugal puisque vous n'êtes pas mariés.
Vous êtes tous les deux cotitulaires du bail, sans être mariés, donc ni le bailleur, ni un juge n'a le droit de décider qui reste dans le logement.
Si les deux veulent rester, ils doivent cohabiter

Par **PACIFIK**, le **31/05/2011** à **08:03**

merci donc comme toujours la victime est obligee de s en aller pour quitter se bourreau et comme toujours c est lui qui gagne quel chienne de vie